

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALIZARINE

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0014004CR6 - Alizarine

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% ICE BofAML Euro Government Index. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Politique d'investissement : La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif). Cependant, l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes suivantes :

- de 20% à 100% de l'actif net : exposition aux actions (dont un investissement de 0 à 40% de l'actif net en actions de pays émergents via des American Depositary Receipt (ADR) ou équivalent ou via des OPC et de 0 à 40% de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit directement, soit via des OPC actions) ou en OPC actions ;
- de 0 à 60% de l'actif net : investissement en obligations ou en OPC obligataires (les obligations spéculatives/high yield, notées ainsi par les agences de notation, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 30% maximum de l'actif net ;
- de 0 à 100% de l'actif net : investissement en instruments monétaires, en OPC monétaires.

Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés par le service de la stratégie et des anticipations du gérant. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations avec comme zone géographique prépondérante, les marchés de la zone euro, le marché suisse et le marché américain.

Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir dans tous types d'obligations (en ce compris les obligations convertibles) émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée ni zone géographique prépondérante.

Le gérant pourra investir, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, aussi bien dans des obligations relevant de la catégorie spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion que dans des obligations non notées.

Le gérant n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles (Coco Bonds) ni dans tout autres titres de créance subordonnés.

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (principalement performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment le savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, la Sicav peut utiliser des futures, des options, des swaps de change et du change à terme, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) le portefeuille au risque action, et de taux et de change. L'actif de la Sicav pourra être exposé jusqu'à 100% maximum de l'actif net au risque de change. La couverture sera discrétionnaire.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100 % maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen ;
 - dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de Fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Comofi.
- L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

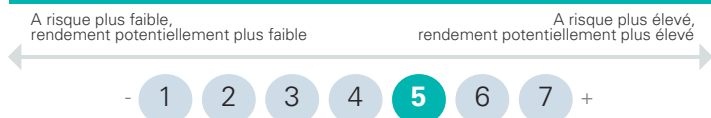
Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	1,62%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputées se fonde sur une estimation de frais du 1er exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC :
09/08/2021

Devise : EUR

Indicateur de référence :

45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% ICE BofAML Euro Government Index
L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Seules les performances sur les années civiles pleines sont affichées.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **25/05/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.